

Eh bien, dans cette discussion, il y a deux principes engagés : un principe économique, un principe politique, et je les résous dans deux sens opposés, au nom d'un principe unique, au nom de la liberté.

Quant au principe économique, M. le ministre du commerce a dit avec raison que le traité de commerce n'était pas le libre échange, mais bien la protection diminuée; cependant, il est bien en un achèvement vers le libre échange, que personne ne s'y est trompé et que, s'il réussit, le libre échange triomphe; s'il échoue, c'est un retour vers la protection.

Eh bien, au nom, si ce n'est de tous, au moins du plus grand nombre de mes amis politiques, et en mon nom, je déclare que nous approuvons ces tendances. Nous apportons à la doctrine de la liberté commerciale et industrielle; et en ce qui me concerne, je crois que toutes les libertés sont solidaires; il nous est impossible, alors que nous demandons la liberté politique, de ne pas accueillir la liberté industrielle, non seulement pour elle-même, mais parce que le progrès de toutes les autres libertés s'en ressentira. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

M. le ministre des travaux publics a dit qu'il était important pour les peuples comme pour les individus que leur travail fût du travail utile. Oui; et ce n'est pas une vérité d'aujourd'hui que le travail utile seul est du travail. Et non seulement il faut que le travail soit utile, mais il faut qu'il le soit le plus possible.

Quand on s'occupe des conditions générales de l'industrie et du commerce. On fait une étude de méthode. Si l'on établit une loi qui est pour système ou pour effet d'appliquer les forces d'une nation à un travail inproductif ou incomplet, on diminue ses forces comme on diminue celles d'un homme à qui on ôterait les membres pour le faire travailler.

Il n'y a qu'une chose à dire, c'est qu'il est certaines circonstances dans lesquelles un peuple peut avoir besoin de se suffire à lui-même et doit encourager une industrie nécessaire qui pourrait lui manquer. La dépense de la nation ferait pour l'industrie en cas de blocus, serait aussi utile que celle qu'elle ferait pour assurer les moyens de défense. C'est un moyen de guerre, mais il faut appliquer chaque force à son objet propre et ne pas consacrer inutilement, en temps de paix, une force sans objet.

A ces principes généraux qui devaient être exposés ici d'une façon nette et précise, on a fait une objection souvent renouvelée et tirée des faits. Des industries malheureuses ont exposé leurs souffrances et on a conclu que les principes, fussent-ils justes, devaient être abandonnés.

Où, messieurs, il y a une différence très-grande, même en matière d'industrie, entre un homme qui jouit d'une entière liberté et celui qui n'a qu'une liberté limitée. Il y a une différence dans le caractère de ces hommes, et même ceux qui ont été fortement trempés reçoivent de l'habitude de la liberté une trempe nouvelle.

La liberté, nous ne l'avons pas. Nous luttons, privés de cette liberté politique, avec les citoyens anglais qui la possèdent. Nous n'avons pas la liberté de la presse (Bruit), les Anglais l'ont... Voilà une cause d'infériorité pour nous. (Adhésion sur les bancs de l'opposition.)

Et non seulement je demande des réformes politiques; je devrais aussi demander des réformes économiques. Le crédit en France est trop limité, parce qu'il est trop gouverné. Nous n'avons pas de crédit à long terme, ce qui est un malheur pour l'industrie. Mais je n'insisterai pas sur tous ces points. Seulement, les dernières paroles du discours de M. le ministre d'Etat me rappellent que lorsqu'il a voulu expliquer la crise industrielle, il a rappelé la dernière guerre qui a eu lieu en Europe.

De son côté, l'honorable M. Pouyer-Quertier (que je ne savais pas ennemi des armées permanentes), a comparé le faible effectif de l'armée anglaise à nos 1,200,000 soldats, dont la présence sous les drapeaux nous prive du travail de nos enfants. (Interruptions sur quelques bancs.) Si telle est la situation, elle est une cause de désastres; mais cette situation, nous savons qu'il l'a causée et l'a rendue si amère ne se renouvellerait plus. En effet, le pouvoir exécutif a pris seul la responsabilité de l'évolution qu'il a fait faire à l'industrie française. La nation n'a jamais été consultée dans la personne de ses représentants légaux, dans la Chambre. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Au moment où l'on dépouillait l'industrie française de la protection dont elle avait joui, il fallait aussi lui promettre, lui garantir et lui donner la paix. C'est là, messieurs, que se place la plainte plusieurs fois répétée ici, plainte si vive que M. le ministre a dû nous promettre que ce qui l'a causée et l'a rendue si amère ne se renouvellerait plus. En effet, le pouvoir exécutif a pris seul la responsabilité de l'évolution qu'il a fait faire à l'industrie française. La nation n'a jamais été consultée dans la personne de ses représentants légaux, dans la Chambre. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

On n'a rien dit de cela. On a bien vite fait de comparer la production du fer et celle de la houille entre deux pays. Mais il y a d'autres éléments nécessaires à la comparaison? Avons-nous en France des industriels aussi intelligents et aussi résolus que nos concurrents? Avons-nous des artistes d'un goût aussi sûr, d'une imagination aussi féconde? Avons-nous des ouvriers dans le corps soit aussi robuste, dont l'énergie soit aussi ferme que nos concurrents? Les avons-nous?

Sur ce point, après avoir étudié les ouvriers de mon pays, et aussi ceux de l'étranger, je réponds que j'ai constaté chez les nôtres une souplesse, une présence d'esprit, qui sont pour la nation une force que les industriels du dehors nous envient. (Très-bien! très-bien!)

Pour l'échantillonnage des étoffes de luxe, nous n'avons pas de rivaux, en raison du goût français. Pour les travaux d'art, qui nécessitent non-seulement une grande adresse, mais encore une certaine érudition, nous sommes au-dessus des autres nations. Plus notre industrie se développera dans des conditions de liberté, plus nous verrons quelles ressources elle renferme.

J'ajouterais que notre population est très-nombreuse, et que notre industrie agricole est très-importante. D'autres

peuples ont une production industrielle plus considérable; si nous tenons compte de l'étendue et de la population; mais nous ne créons pas de ressources d'ailleurs que n'existent pas ailleurs. (C'est vrai!)

On parlait des manufactures qui occupent un grand nombre d'ouvriers, et qui, aux époques de crise, sont obligées de les congédier. Et bien, en France, dans ces moments, les travaux agricoles offrent une ressource aux ouvriers. Dans le Lancashire au contraire, les ouvriers congédiés ne peuvent que se croquer les bras, mal faire ou souffrir. (Mouvement d'adhésion.)

C'est donc une force de plus que nous trouvons dans notre industrie agricole. Enfin, nous sommes favorisés par les configurations géographiques du pays. Lorsqu'on veut, par la pensée, apprécier si un pays est en état de tenir tête à des pays plus favorisés sous le rapport de la production des matières premières, il faut juger par ses montagnes, ses rivières, ses canaux; sous ce rapport la France est privilégiée.

Tout ce que la nature peut donner, à l'exception de la houille, elle le possède. Tout ce que l'intelligence peut donner, elle l'a, non seulement sur le pied d'égalité avec les autres nations, mais encore avec supériorité. Et c'est avec de telles ressources qu'on viendrait arguer de souffrances industrielles pour nous faire renoncer aux principes libéraux! Journaux, je n'y consentirai jamais et j'ordonne mon adhésion tout entière aux principes de liberté, en matière de commerce et d'industrie. (Très bien! très-bien!)

Voilà ma première déclaration. Voici la seconde qui sera la dernière. Vous n'avez pas, messieurs, oublié les termes dans lesquels la lettre impériale nous avait annoncés la réforme politique; la promesse était solennelle. Au moment où la protection cesse, disait-elle, il faut affranchir notre industrie de toutes les entraves intérieures qui la placent dans des conditions d'infériorité. Cette promesse a-t-elle été réalisée? Et si elle n'a pas été tenue, est-ce M. Brame qui a le droit de s'en plaindre, ainsi qu'il l'a fait? Ne sont-ce pas plutôt les partisans du libre-échange qui voient leur principe menacé par des circonstances qui ne sont nullement les conséquences de ce principe?

Si l'heure n'était pas aussi avancée, j'aurais pu énumérer les réformes que le Gouvernement était tenu d'accomplir. M. le ministre d'Etat a précisément commencé son discours en insistant sur les améliorations réalisées. Je ne conteste pas ces améliorations, mais celles que je demande, vous ne me les donneriez pas; je veux dire les réformes politiques. (Mouvements divers.)

Où, messieurs, il y a une différence très-grande, même en matière d'industrie, entre un homme qui jouit d'une entière liberté et celui qui n'a qu'une liberté limitée. Il y a une différence dans le caractère de ces hommes, et même ceux qui ont été fortement trempés reçoivent de l'habitude de la liberté une trempe nouvelle.

La liberté, nous ne l'avons pas. Nous luttons, privés de cette liberté politique, avec les citoyens anglais qui la possèdent. Nous n'avons pas la liberté de la presse (Bruit), les Anglais l'ont... Voilà une cause d'infériorité pour nous. (Adhésion sur les bancs de l'opposition.)

Et non seulement je demande des réformes politiques; je devrais aussi demander des réformes économiques. Le crédit en France est trop limité, parce qu'il est trop gouverné. Nous n'avons pas de crédit à long terme, ce qui est un malheur pour l'industrie. Mais je n'insisterai pas sur tous ces points. Seulement, les dernières paroles du discours de M. le ministre d'Etat me rappellent que lorsqu'il a voulu expliquer la crise industrielle, il a rappelé la dernière guerre qui a eu lieu en Europe.

De son côté, l'honorable M. Pouyer-Quertier (que je ne savais pas ennemi des armées permanentes), a comparé le faible effectif de l'armée anglaise à nos 1,200,000 soldats, dont la présence sous les drapeaux nous prive du travail de nos enfants. (Interruptions sur quelques bancs.) Si telle est la situation, elle est une cause de désastres; mais cette situation, nous savons qu'il l'a causée et l'a rendue si amère ne se renouvellerait plus. En effet, le pouvoir exécutif a pris seul la responsabilité de l'évolution qu'il a fait faire à l'industrie française. La nation n'a jamais été consultée dans la personne de ses représentants légaux, dans la Chambre. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Au moment où l'on dépouillait l'industrie française de la protection dont elle avait joui, il fallait aussi lui promettre, lui garantir et lui donner la paix. C'est là, messieurs, que se place la plainte plusieurs fois répétée ici, plainte si vive que M. le ministre a dû nous promettre que ce qui l'a causée et l'a rendue si amère ne se renouvellerait plus. En effet, le pouvoir exécutif a pris seul la responsabilité de l'évolution qu'il a fait faire à l'industrie française. La nation n'a jamais été consultée dans la personne de ses représentants légaux, dans la Chambre. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

On n'a rien dit de cela. On a bien vite fait de comparer la production du fer et celle de la houille entre deux pays. Mais il y a d'autres éléments nécessaires à la comparaison? Avons-nous en France des industriels aussi intelligents et aussi résolus que nos concurrents? Avons-nous des artistes d'un goût aussi sûr, d'une imagination aussi féconde? Avons-nous des ouvriers dans le corps soit aussi robuste, dont l'énergie soit aussi ferme que nos concurrents? Les avons-nous?

Sur ce point, après avoir étudié les ouvriers de mon pays, et aussi ceux de l'étranger, je réponds que j'ai constaté chez les nôtres une souplesse, une présence d'esprit, qui sont pour la nation une force que les industriels du dehors nous envient. (Très-bien! très-bien!)

Pour l'échantillonnage des étoffes de luxe, nous n'avons pas de rivaux, en raison du goût français. Pour les travaux d'art, qui nécessitent non-seulement une grande adresse, mais encore une certaine érudition, nous sommes au-dessus des autres nations. Plus notre industrie se développera dans des conditions de liberté, plus nous verrons quelles ressources elle renferme.

J'ajouterais que notre population est très-nombreuse, et que notre industrie agricole est très-importante. D'autres

son de 3, en donnant au Souverain le droit de conclure des traités de commerce non conclus pas directement au droit d'ouvrir des tarifs.

Cela si, vrai, qu'il a fallu un sénatus-consulte pour fixer l'interprétation de l'acte dans le sens qu'on lui donne maintenant, et que le rapporteur, M. Troplong, au devoir longuement s'étendre sur les dangers d'un traité de commerce conçu la façon peut amener pour un pays.

Je dis donc que l'absence du droit de voter les tarifs constitue pour nous une infériorité par rapport aux autres pays. (Bruit.) Vous n'avez qu'à prendre l'insuffisance de nos tarifs de 1860 pour être frappés de ce douloureux contraste. Que voyons-nous en effet? Tandis que le Souverain de France y stipule en son nom pour le pays et sans faire mention du consentement de la France, la reine de la Grande-Bretagne prend l'engagement de se pourvoir auprès de ses chambres pour que des lois, etc.

Voilà fait, voilà notre infériorité proclamée solennellement dans un instrument de paix (Bruit.) Eh bien! je demande qu'à l'an prochain l'humiliation nous soit épargnée, et c'est pour sauvegarder notre droit que tout en stipulant nos réserves en faveur de la liberté commerciale, nous ne pouvons pas accepter l'ordre du jour, nous ne pouvons faire bon marché de notre droit primordial de voter les impôts!... (Vive approbation sur les bancs de l'opposition.) — La clôture! la clôture!

MM. les Rotours, Buffet, Thiers, Dalloz, Faumier, le baron Laspérou, demandent à la fois la parole contre la clôture. (Bruit.)

M. le président Schneider. La parole contre la clôture est à M. des Rotours, qui la demande le premier.

M. des Rotours (au milieu du bruit). Il y a des industries considérables qui n'ont pu se faire entendre encore, la fabrication de coton l'industrie lainière, la fabrication des tulle, les intérêts agricoles, les intérêts des ouvriers qui souffrent. Je demande que la Chambre ne prononce pas la clôture et me maintienne mon tour de parole.

Voix diverses. On n'a pas entendu un mot! — Aux voix! aux voix!

M. des Rotours, au milieu du bruit croissant, renouvelle ses réclamations contre la clôture.

Plusieurs membres demandent à la fois la parole.

M. le président Schneider. M. des Rotours a parlé contre la clôture. Aux termes du règlement, un seul orateur pouvant être entendu contre la clôture, je consulte la Chambre sur la clôture de la discussion.

M. Puyet-Quertier. Je demande la parole pour un fait personnel. (Mouvement.)

M. le président Schneider. Vous aurez la parole pour un fait personnel après le vote de la Chambre sur la clôture. Je la consulte.

La clôture de la discussion est prononcée, après une épreuve déclarée douteuse.

M. Etouard Dalloz. Je demande la parole sur la position de la question pour que le vote qui va avoir lieu soit bien expliqué.

M. le ministre d'Etat nous a déclaré hier que le Gouvernement accepterait une demande d'interpellation sur le régime des pouvoirs d'admission temporaire, point sur lequel certains d'entre nous sont en dissidence avec lui, tandis qu'ils ne le sont pas sur les résultats généraux du traité de commerce. S'il était bien entendu que malgré la discussion de M. le ministre sur les acquits, discussion à laquelle il n'a pu être répondu, cette question spéciale est réservée, le vote pour un certain nombre d'entre nous serait singulièrement facile. (Mouvements divers.)

M. le président Schneider. Vous pouvez faire telle interpellation que vous voudrez. Les bureaux seront jugés. (C'est cela!) La parole est maintenant à M. Puyet-Quertier pour un fait personnel.

M. Puyet-Quertier. Ma personne est engagée complètement dans le débat. (Exclamations sur plusieurs bancs.) Pendant deux heures et demie hier, et pendant une partie de la séance d'aujourd'hui, M. le ministre d'Etat a malmené mes chiffres; il en a même soupçonné la pensée. (Bruit.) Je déclare que je ne puis en retirer aucun, que je les maintiens tous. (Exclamations sur quelques bancs.) — Approbation sur d'autres.) Je regarderais comme indigne de moi de siéger au milieu de vous si je n'avais pas apporté ici des chiffres irréfutables. (Interruptions.)

Je demande donc à relever en quelques minutes ces erreurs profondes qui ont été commises contre moi... (Nouveau bruit!)

M. le président Schneider. Ce serait rentrer dans la discussion. Vous avez fait votre protestation, c'était votre droit, puisque vous aviez la parole pour un fait personnel. Mais discuter des chiffres, ce serait entrer dans la discussion qui est close. (Très bien! très bien!)

M. Puyet-Quertier. Je demande alors à dire quelques mots sur la position de la question. (Bruit.)

M. le président Schneider. Vous avez la parole sur la position de la question.

M. Puyet-Quertier. Il est bien entendu que l'écriture qui va s'ouvrir aura, après les déclarations de M. le ministre d'Etat, cette signification qu'à l'avenir, les questions de tarifs internationaux seront toujours soumises à la Chambre. (Très bien! très bien! sur un certain nombre de bancs.)

Il importe que nous sachions sur quel terrain nous votons; il faut qu'il n'y ait pas de surprise, et que nous connaissions

bien la concession que on veut nous faire, car, constitutionnellement, le Gouvernement a le droit de reconnaître, le droit de faire les traités de commerce.

M. Glais-Bizoin et Jules Favre. C'est une erreur. (Bruit.)

M. le président Schneider. Vous ne pouvez pas contester le droit constitutionnel du Chef d'Etat: écrit en toutes lettres dans la Constitution, est hors de toute contestation et de toute discussion. (Très-bien! très-bien!)

M. Thiers. Nous protestons contre ce droit. (Bruit.)

M. Puyet-Quertier. Il faut aussi qu'il soit entendu que la question des acquits à caution, et celle des admissions temporaires ont été réservées. (Bruit.) La Chambre ne peut pas prononcer, alors que la pensée du Gouvernement n'a pas été aussi explicite et aussi complète qu'on doit le désirer. (Mouvements divers.)

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. La constitution confère au Chef de l'Etat le pouvoir de conclure des traités de commerce et de modifier les tarifs. (Réclamations.)

M. Glais-Bizoin. Nous le contestons. (Réclamations.)

M. Jules Favre. Ce n'est pas exact. (Bruit.)

M. le Ministre. Si vous le contestez, c'est une question d'interprétation de la constitution, qu'il n'appartient pas à cette assemblée de résoudre. (Réclamations sur les bancs de l'opposition.)

M. Ernest Picard, au milieu du bruit. La nation est souveraine.

M. le Président Schneider. La nation a délégué dans certaines conditions, ses pouvoirs au chef de l'Etat. Vous n'avez pas le droit de les discuter. (Très-bien! très-bien!)

M. Ernest Picard. La souveraineté est inaliénable. (Bruit croissant.)

M. le ministre. En maintenant le droit constitutionnel du Souverain de signer les traités de commerce, je répète que la tendance du Gouvernement est d'avoir recours aux enquêtes, à la publicité et à la Chambre. (Très-bien! très bien! — Mouvements divers.)

M. Jules Favre. Ce ne doit pas être une tendance, c'est un devoir. — Aux voix!

M. Garnier Pagès. Le mot tendance ne signifie rien.

M. Thiers (Aux voix! aux voix!) La question est trop grave pour que la Chambre ne permette pas de faire une observation.

Plusieurs membres. Mais la clôture a été prononcée!

M. le président Schneider. M. Thiers a la parole seulement sur la position de la question; il ne peut pas rentrer dans la discussion.

M. Thiers. Je ne veux pas rentrer dans la discussion. Je l'aurais voulu, car j'aurais répondu sur tous les points. (Interruptions.)

M. le président Schneider. M. Thiers se retire. (Bruit.)

M. Thiers. C'est un droit formel dans tous les pays. En Angleterre...

M. le président Schneider. Restez, je vous prie, en présence de la Constitution française.

S. Exc. M. Rouher. Respectez au moins une fois la Constitution de votre pays. (Très-bien! très-bien!)

M. Thiers. Je dis que dans tous les pays, quand on allègue la Constitution, on a le droit d'examiner si on l'invoque à propos. Premier point. Autre question: tout tarif est un impôt, et je refuse à tout pouvoir, quel qu'il soit, le droit de mettre un impôt sur le pays sans le concours du Corps législatif. (Vive approbation sur les bancs de l'opposition.)

M. le ministre d'Etat. M. Thiers refuse avec défi le respect à la Constitution de son pays. Je le plains d'une pauvre attitude en face de la nation; elle ne convient à aucun citoyen, si haut qu'il se croie placé. (Très-bien! très-bien!) L'article 3 de la Constitution donne au Souverain, en termes formels, le droit de conclure les traités de commerce. Voilà la Constitution, et elle n'est pas à discuter dans cette enceinte. Ce que vous voulez, c'est essayer de frapper d'inconstitutionnalité le traité de 1860. Nous ne nous préterons pas à de pareilles tentatives, et à de pareilles habiletés. (Vive approbation.)

M. le président Schneider. Je consulte la Chambre sur la clôture de l'incident. La clôture est prononcée.

M. le président Schneider. Maintenant je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple sur la demande d'interpellation. L'ordre du jour pur et simple est prononcé à une grande majorité.

Le chef des secrétaires-rédacteurs, MAUREL-DUPEYRE.

CORRESPONDANCE PARISIENNE Paris, 27 mai. Les deux Moniteurs reproduisent aujourd'hui le rapport du maréchal Niel sur le fusil chassepot. L'opinion publique a une dose de sensibilité très-forte, car cette publication lui a causé une mauvaise impression, et n'a pas manqué de rendre quelque crédit aux idées de guerre, et de relever la confiance de ceux qui présentaient une lutte au début de l'hiver. La coïncidence de la publication de la brochure La paix par la guerre a été aussi remarquée. Il est inutile d'attacher une grande impor-

tance à certains articles des journaux allemands; le rapport du maréchal Niel ne méritera pas d'être considéré par eux comme une bombe.

Dans l'après-midi au Sénat la discussion sur le projet de loi de réunion. C'est M. Poincaré qui doit porter la parole au nom du Gouvernement. M. Pinard fera son début devant le Sénat à 5 heures.

La seule nouvelle intéressante qui nous arrive de l'extérieur est celle de l'acquiescement définitif du président Johnson.

La nouvelle loi sur la presse ne sera pas applicable à l'Algérie: le Moniteur l'a déclaré. Le régime militaire continuera d'être en vigueur en Algérie et un Français perdra une partie de ses droits parce qu'il ira habiter la colonie. Ce n'est certes pas un moyen d'encourager les colons à aller féconder cette terre qui pourrait être si fertile.

Voici une bonne nouvelle qui va réjouir les Parisiens: les droits d'entrée sur les boissons vont être diminués d'environ 15 millions sur toute la consommation de la capitale. Une réduction d'impôt, par le temps qui court, est chose si rare qu'on doit la célébrer comme une merveille.

Plusieurs députés se proposent de reprendre prochainement la discussion sur le régime économique à propos des acquits à caution.

MM. Brame et de Janzé viennent de déposer un amendement proposant que les dépenses urgentes, acquittées à double de la taxe, soient exposées avant les dépenses ordinaires. Voilà un amendement qui blesse toutes nos idées et notre amour d'égalité. S'il suffit de payer une fois, deux fois, dix fois la taxe ordinaire pour faire passer une dépêche avant toutes les autres, la transmission télégraphique pourra devenir une sorte de privilège mis aux enchères et accessible seulement aux grosses bourses. Il y aurait là un abus grave. Et d'ailleurs qui pourrait constater l'urgence de la dépêche? Faudrait-il introduire un référé devant un tribunal, ou suffirait-il de l'attestation de deux témoins potentes? Nous croyons que l'amendement n'a aucune chance d'être adopté.

Vous pouvez remarquer que depuis quel temps les journaux multiplient les protestations contre les abus de brutalité que commettent des soldats ivres, faisant usage de leurs armes contre les pékins. On dit que l'administration supérieure s'est émue de ces réclamations. Il est regrettable qu'on n'ait pas recouru à la seule mesure qui puisse donner satisfaction à l'opinion et que l'on n'intervienne pas le port d'armes à tout soldat hors le temps du service. Mais il est bien évident que si un pékin cassait la tête à un soldat ivre et frappant de son sabre les bourgeois, il ne serait pas plus coupable que s'il tuait un chien enragé prêt à le mordre.

La rédaction du Constitutionnel est aujourd'hui renforcée d'un aristocrate collaborateur. M. le duc de Valmy prend la plume pour se faire le défenseur de la Turquie: il fait décidément, dit-il, renoncer à proclamer que les Turcs ne sont que camps en Europe. Nous croyons que M. le duc est dans l'erreur et que la race turque ne tardera pas à être rejetée en Asie.

Sous le titre Un pluriel pour un singulier, M. Casimir Delamarre publie chez Dentu une brochure écrite sous l'inspiration de M. le ministre des affaires étrangères de la défense du budget et des membres du Corps législatif. Cette brochure constate que le panslavisme dans son principe intellectuel a été créé par un tel français. Il établit ce fait en rappelant qu'en 1840, M. Cousin, ministre de l'instruction publique, fit voter par les Chambres un crédit pour créer au Collège de France la chaire d'une langue et d'une littérature slave qui était censée représenter une nation slave, tandis qu'on ne compte pas moins de dix langues slaves vivantes et autant de peuples différents.

Le Gouvernement russe a si bien compris la portée de cette mesure que pour la première fois, un mois après le vote de cette loi, paraissait un ukase qui, se fondant sur l'opinion générale de l'Europe, adoptait officiellement le panslavisme, devenant ainsi une arme politique. M. Delamarre demande donc, que par un amendement au budget, la chaire soit désormais dénommée: Chaire des langues et des littératures slaves.

Le prince Napoléon doit assister le 1er juin à l'inauguration de l'Exposition du Havre. Il sera accompagné du ministre du commerce, M. de Forcade. L'Empereur ne fera à Rouen qu'un séjour d'une demi-journée et sera de retour à Paris dans la soirée. Il ira au Havre soit au mois de juillet, soit au mois d'août.

Le détachement des tirailleurs algériens qu'on appelle toujours les Turcs, après avoir séjourné quelques mois à Paris, retourne en Algérie: il a été passé en revue par l'Empereur.

C'est seulement samedi, que M. Faumier-Limaudon a prêté serment en qualité de préfet. Il avait pris un repos de quelques semaines pour se reposer de ses labeurs de journaliste et se préparer à ses fonctions nouvelles.

C'est M. Jerningham qui a été chargé de nous donner un renseignement à nous fournir sur ce monsieur qui a confié le collon au bal des Tuileries de lundi dernier. Les connaisseurs disent qu'il n'est pas de la force du marquis de Cabot qui est toujours à Londres en déplacement de villégiature musicale, d'accusés disent conjugale.